

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD197

présenté par
Mme Violland, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« promotion »

insérer les mots :

« directe ou indirecte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de viser toutes les formes de promotion publicitaire.